

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET :                    ACTIVITES DE PLEINE NATURE - REPRISE DE LA SARL DE CHABRIDET, GESTIONNAIRE DU CENTRE EQUESTRE DE PIERREFORT – AVENANT N°2**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

**Vu** l'article L. 411.6 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - art. 58 ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise en date du 28 juin 2012 retenant la candidature de la SARL de Chabridet représentée par Madame Chantal LAFITTE pour la gestion de la ferme équestre de Chabridet à Pierrefort ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise en date du 28 juin 2012 précisant les modalités de la convention d'affermage de la ferme équestre de Chabridet à Pierrefort ;

**Vu** la convention pour l'exploitation par affermage du centre équestre intercommunal de Chabridet à Pierrefort signée le 15 novembre 2012 entre la SARL de Chabridet sise Faverolles - 15 230 Pierrefort et la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, et notamment son article 3 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-298 en date du 8 décembre 2021 approuvant l'avenant au contrat d'affermage résultant de la modification des statuts intervenue le 30 septembre 2021 ;

**Rappelant** que la convention d'affermage a été conclue pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2027 ;

**Vu** les nouveaux statuts de la SARL de Chabridet mis à jour le 21 juin 2023 suite à la cession de la SARL de Chabridet au profit de Madame Laure BASTIEN ;

**Considérant** la volonté de Madame Laure BASTIEN de poursuivre l'activité de ferme équestre jusqu'au terme de la délégation de service public, soit le 30 septembre 2027 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **PREND ACTE de la modification statutaire de la SARL de Chabridet ;**
- ✚ **APPROUVE l'avenant n°2 au contrat d'affermage relatif au centre équestre intercommunal de Chabridet prenant en compte la modification des statuts de la SARL de Chabridet ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ledit avenant ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.**

POUR : 57 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Frédéric DELCROS, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

  
Céline CHARRAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SAINT-FLOUR  
COMMUNAUTÉ

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

  
Accusé de réception en préfecture  
013\_20060660-20230703-DELIB2023-161-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D’AFFERMAGE RELATIF AU CENTRE ÉQUESTRE INTERCOMMUNAL DE CHABRIDET**

**Saint-Flour Communauté**, représentée par sa Présidente Céline CHARRIAUD, dûment autorisée par délibération du Conseil communautaire n°.....en date du 3 juillet 2023 ;

Et

**La SARL de Chabridet**, sise Faverolles – 15230 PIERREFORT, représentée par sa gérante Mme Laure BASTIEN et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d’Aurillac sous le numéro 789 492 352

**Préambule**

Le centre équestre intercommunal de Chabridet à Pierrefort a été réalisé en 2012 par la Communauté de communes du Pays de Pierrefort. La gestion de cet équipement communautaire a été confiée à la SARL de Chabridet au moyen d’une délégation de service public (DSP).

La SARL de Chabridet est une société créée le 1er octobre 2012 constituée par Mme Chantal LAFITTE et Mme Pascale MARTRES.

La convention d’affermage a été signée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour une durée de 15 années se terminant le 30 septembre 2027. Le centre équestre propose l’enseignement de l’équitation pour tous les niveaux par une monitrice diplômée d’état, mais aussi des stages d’initiation et de perfectionnement, des promenades et des randonnées à cheval à la journée ou sur plusieurs jours. De l’initiation sur poney pour les 3-4ans et l’accueil d’handicapés mentaux sont également proposés.

Par acte notarié en date du 30 septembre 2021, Mme pascale MARTRES a cédé l’ensemble de ses parts au profit de Madame Chantal LAFFITE devenant la seule et unique associée de la SARL de Chabridet.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°2021-298 en date du 8 décembre 2021, l’avenant n°1 à la convention d’affermage en intégrant la nouvelle composition des membres représentant la SARL de Chabridet.

Pour raison personnelles, Mme Chantal LAFFITE a souhaité céder son activité et vendre ses parts à Mme Laure BASTIEN qui souhaite poursuivre l’activité de ferme équestre jusqu’au terme de la convention.

De nouveaux statuts de la SARL ayant été rédigés le 21 juin 2023, il est nécessaire de modifier par voie d’avenant la convention d’affermage en intégrant la nouvelle composition des membres représentant la SARL de Chabridet et les modifications de l’article 2 « objet social » et de l’article 7 « capital social ».

Aussi,

**Vu** la convention pour l’exploitation par affermage du centre équestre intercommunal de Chabridet à Pierrefort signée le 15 novembre 2012 entre la SARL de Chabridet sise Faverolles - 15 230 Pierrefort et la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort ;

**Vu** l’arrêté préfectoral n°2016-1099 en date du 3 octobre 2016 portant fusion des Communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze au 1er janvier 2017 ;

**Rappelant** que la convention d’affermage a été conclue pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2027 ;

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-161-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

**Vu** les nouveaux statuts de la SARL de Chabridet mis à jour le 21 juin 2023 suite à la cession des parts sociales de Mme Chantal LAFFITE au profit de Mme Laure BASTIEN démissionnaire de la gérance ;

**Considérant** la volonté de Mme Laure BASTIEN de poursuivre l'activité de ferme équestre jusqu'au terme de la délégation de service public, soit le 30 septembre 2027 ;

### **Il a été convenu ce qui suit**

La convention d'affermage pour l'exploitation et l'animation du centre équestre intercommunal est modifiée au niveau de la désignation du délégant et du délégataire comme suit :

« Convention d'affermage pour l'exploitation et l'animation du centre équestre intercommunal »

Entre les soussignés

#### **Saint-Flour Communauté**

Dont le siège social est situé au Village d'Entreprises du Rozier Coren- 15100 Saint-Flour

Représentée par sa présidente, Mme Céline CHARRIAUD, agissant es-qualité, en vertu de la délibération du 3 juillet 2023 ;

Ci-dénotée la Collectivité

**Et**

#### **La Société SARL de Chabridet**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 880 €

Dont le siège social est situé à Faverolles 15230 Pierrefort

Inscrite au registre du commerce et des sociétés du Cantal sous le numéro 789 492 352

Représentée aux fins ci-après par Mme Laure BASTIEN

Ci-après dénotée le Délégué »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Saint-Flour le .....

Pour Saint-Flour Communauté

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Pour la SARL de Chabridet

la gérante

Laure BASTIEN

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-161-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023